

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 23 mars 2018

- N° 2018 – 07 : Approbation du compte de gestion 2017
- N° 2018 – 08 : Approbation du compte administratif 2017
- N° 2018 – 09 : Affectation des résultats 2017
- N° 2018 – 10 : Budget primitif 2018
- N° 2018–11 : Désignation d'un représentant à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

L'an deux mille dix-sept le 23 mars, les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis au siège du SMTAML (Givors), sous la présidence de Thierry KOVACS.

NOM	Prénom	Collectivité ou EPCI d'origine	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR
BERAT	Pierre	Région	X			
BOUDOT	Christophe	Région			X	
BOUZERDA	Fouziya	SYTRAL	X			
CEDRIN	Michèle	Région	X			
CELLE	Paul	St Etienne Metropole		X		M CEDRIN
CHRIQUI	Vincent	CAPI			X	
DA PASSANO	Jean-Luc	SYTRAL	X			
FAURITE	Daniel	SYTRAL	X			
FRANCOIS	Luc	St Etienne Metropole	X			
KEPENEKIAN	Georges	SYTRAL		X		F BOUZERDA
KIMELFELD	David	SYTRAL		X		J L DA PASSANO
KOVACS	Thierry	Vienne condrieu Agglo	X			
LUCAS	Karine	Région	X			
OSTOJIC	Virginie	Vienne condrieu Agglo	X			
PAPADOPULO	Jean	CAPI		X		V OSTOJIC
PERDRIAU	Gaël	St Etienne Metropole		X		L FRANCOIS
PETIT	Marc	St Etienne Metropole		X		D FAURITE
QUINIOU	Christophe	SYTRAL	X			
VULLIERME	Didier	Région	X			
WAUQUIEZ	Laurent	Région		X		T KOVACS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 20

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 11

Date de convocation du Conseil : 16 /03 / 2018

Secrétaire élu : Pierre BERAT

Compte-rendu affiché le :

N° 2018-007	Approbation du compte de gestion 2017
--------------------	--

Le compte de gestion 2017 qui vous est soumis a été préparé par Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

Ce compte de gestion comprend le budget primitif du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise.

Après examen, il a été vérifié que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve et qu'il est conforme au compte administratif 2017.

Le compte de gestion est disponible en consultation au sein des services du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise.

De plus, un exemplaire est tenu à disposition pour consultation lors du présent conseil.

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir approuver le compte de gestion 2017 et autoriser Monsieur le Président à signer un exemplaire de celui-ci.

Le Comité syndical,

A l'unanimité,

- **approuve** le compte de gestion 2017,
- **autorise** Monsieur le Président à signer un exemplaire du compte de gestion 2017.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

N° 2018-008	Approbation du compte administratif 2017
--------------------	---

Le budget voté le 9 février 2017 fait apparaître les résultats suivants :

I – Les résultats budgétaires de l'exercice 2017

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes	434 542,1€	33 680.15€	468 222.25€
Dépenses	384 464.90€	232 582.70€	617 047.20€
Résultat de l'exercice 2017	50 077.20€	-198 902.55€	-148 825.35€
Report résultat antérieur	441 782,35€	4 800€	446 582,35€
Résultats au 31/12/2017	491 859.55€	-194 102.55€	297 757.00€

L'exercice 2017

Le Budget a été voté le 9 février 2017 pour un montant de 900 058,55 € en fonctionnement et de 233 000 € en investissement.

II – L'exécution du budget 2017 :

1 - Les recettes de fonctionnement :

Pour l'année 2017, les recettes s'appuient :

-sur les contributions des membres du Syndicat, d'un montant de 410 808€, selon le tableau ci-dessous :

Membres du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise	Montant contributions 2017
Participation Région-Auvergne Rhône Alpes	138 621.00€
Participation SYTRAL	133 731.00€
Participation Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole	71 334.00€
Participation Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	33 887.00€
Participation Communauté d'Agglomération du Pays Viennois	33 235.00€

- auxquelles s'ajoute la contribution des partenaires au projet Multitud'3, soit 23 734.10 €, contre 47 468,20€ **budgetés, en raison de la déduction anticipée du financement FEDER.**

2 - Les dépenses de fonctionnement :

Elles se répartissent en 3 grands postes :

-Les dépenses de fonctionnement pour la gestion courante du Syndicat et le pilotage des projets portés par le SMT AML se partagent de la manière suivante :

- Remboursement des mises à disposition d'agents (auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Métropole de Lyon, de Saint-Etienne Métropole et du pôle métropolitain) incluant le rattrapage de la mise à disposition de la Métropole de Lyon de 2015: 207 771.99 €
- Remboursement des moyens matériels mutualisés avec le Pôle Métropolitain : 15 000€
- Charges à caractère général : 11 638.01 € (communication, honoraires, réceptions et frais de déplacement, cotisations auprès des agences d'urbanisme de Lyon et de Saint Etienne).

Les inscriptions au BP 2017 étaient de 293 435.22€, la consommation budgétaire au 31 décembre 2017 d'un montant total de 234 410 € représente 79.8 % des crédits inscrits.

- Les dépenses directes liées à la mise en œuvre du plan d'actions. Le syndicat a continué à œuvrer en 2017 pour faciliter les pratiques d'intermodalité en agissant sur :

- La tarification au niveau du suivi T-Libr. Le syndicat n'a pas pu toutefois, faute de moyens humains, développer l'étude concernant l'évaluation de T-Libr budgeté à 90 000 €,
- L'information voyageurs : il s'agit de la conception et mise en oeuvre du référentiel de données Multitud, qui alimente les Calculateurs d'Itinéraires, l'animation et le pilotage des instances de gouvernance, l'élaboration d'une nouvelle convention de partenariat délibéré en comité syndical du 6 mars 2018,
- La coordination des offres de transport : à la demande des 13 AOT, le syndicat a piloté le développement d'un nouvel outil de coordination des offres de transport, à partir du référentiel Multitud et organisé une première session de formation.

L'ensemble des dépenses liées à l'outils Multitud'3 s'élève à 315 783 €, dont 232 582.70 € d'investissement concernant la création de la base de données, et 17 981.40 € d'accompagnement par la société Carte Blanche Conseil.

- Le syndicat a également déployé des expérimentations innovantes dont le développement du calculateur d'itinéraire e-mob sur le territoire de la CAPI et Vienne Condrieu Agglomération autour de la sensibilisation des publics vulnérables à la pratique des modes alternatifs à la voiture ; les dépenses s'élèvent à 49 254.60 € pour 108 000 € budgétés. Il a participé aux travaux autour de la plateforme régionale de covoiturage et à son interopérabilité avec la plateforme portée par la Métropole de Lyon, initié le montage institutionnel permettant d'aboutir au projet de covoiturage dynamique « LANE » en lien avec la CAPI et la Métropole de Lyon.
- Le SMT a contribué au partage de connaissance du fonctionnement du territoire et de la mobilité, en lien avec les autres acteurs de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise -PDU, SCOT, Plaine Saint-Exupéry, ...- notamment par le soutien aux agences d'urbanismes à hauteur de 27 600 €.

3 - La section investissement

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 232 582.70 €, correspondant à la mise en œuvre du projet multitud'3.
- La section d'investissement est financée par la contribution des partenaires multitud'3 de 33 680.15€ (après déduction des financements FEDER à recevoir), le déficit sera compensé par l'affectation des résultats de l'année 2017 et le report du résultat de 2016.

**Le Comité syndical,
A l'unanimité,**

- **approuve** le compte administratif 2017,
- **autorise** Monsieur le Président à signer un exemplaire du compte administratif 2017.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

N° 2018-009	Affectation des résultats 2017
--------------------	---------------------------------------

L'affectation des résultats clôt la procédure de fin d'exercice. Elle a pour objectifs de récapituler les résultats section par section, de positionner les affectations de résultat de fonctionnement, de mettre en place les inscriptions budgétaires de reprise de ces résultats sur l'exercice N + 1 et de clore l'exercice par la validation des résultats définitifs.

Le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente en fonctionnement.

Le comité syndical affecte ce résultat soit en investissement, soit en fonctionnement, mais il doit respecter la priorité suivante :

- Apurer l'éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- Couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris,
- Pour le solde, l'assemblée a le choix d'affecter soit en fonctionnement sous la forme « d'excédents de fonctionnement reportés », soit en investissement sous la forme de dotation complémentaire en « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le résultat de clôture 2017:

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exécution section de fonctionnement 2017.....	50 077.20 €
Report résultat antérieur.....	441 782.35€
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	491 859.55€

Déficit de clôture de la section d'investissement :

Déficit de l'exécution section d'investissement 2017.....	-198 902.55 €
Report résultat antérieur.....	4 800.00 €
Déficit de clôture de la section d'investissement.....	-194 102.55 €

Le principe de l'instruction M43 consiste à répartir prioritairement l'excédent de fonctionnement de clôture 2017 au déficit d'investissement.

Or, nous constatons un déficit d'investissement de -194 102.55€,

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Déficit d'investissement (compte 001) :	194 102.55€
Résultat de fonctionnement (compte 002)	297 757.00 €

**Le Comité syndical,
à l'unanimité**

- **reporte :**
à la section d'investissement le résultat de **194 102.55 €** (article 001),
à la section de fonctionnement le résultat de **297 757.00 €** (article 002).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

N° 2018-010	Budget Primitif 2018
--------------------	-----------------------------

Les orientations budgétaires 2018 s'inscrivent dans un contexte financier contraint pour les collectivités locales, membres du syndicat.

Dans ce cadre, les objectifs fixés au SMT AML pour l'année 2018 visent à poursuivre et renforcer l'intervention du Syndicat en matière de coordination et de mutualisation des actions au bénéfice de ses membres :

- dans les domaines de la coordination des offres, de la tarification et de l'information multimodale, qui relèvent des compétences obligatoires du Syndicat,
- pour impulser et coordonner les expérimentations / actions liées à la promotion de nouvelles mobilités (covoiturage / autopartage), de nouvelles énergies et de management de la mobilité,
- en poursuivant le développement d'outils mutualisés à l'échelle de l'Aire métropolitaine lyonnaise permettant de mieux appréhender la mobilité à cette échelle et l'amélioration des conditions de l'intermodalité : à ce titre, le référentiel de données Multitud'3 continuera son déploiement,
- en contribuant au partage de connaissance du fonctionnement du territoire et de la mobilité à cette grande échelle, en associant tous les acteurs de la mobilité de ce territoire : des « temps forts » associant les territoires de l'AML pourraient être proposés sur l'année 2018,
- pour alimenter les démarches territoriales des autres acteurs de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (PDU, SCOT, Plaine Saint-Exupéry, SRADDET...).

Ainsi, pour l'année 2018, les priorités de la feuille de route s'organiseront autour des 3 axes principaux suivants:

1. La tarification multimodale (T-libr) : évaluation de la coordination des offres de tarification et proposition d'évolution

Il est proposé que l'année 2018 puisse être consacrée à une réflexion sur l'élargissement de T-libr et sur l'amélioration des modalités de distribution, en lien avec l'évolution en cours de périmètres des EPCI et l'évolution des compétences de ses membres.

Cette étude (estimée à 90 000€, en sus de l'intervention des agences d'urbanisme) doit permettre de dresser un bilan de T-Libr dans son usage, son fonctionnement, ses réussites et ses manques; l'évaluation inclura une analyse qualitative et quantitative des données, de la couverture territoriale, des points de ventes. Il sera procédé également à une étude de satisfaction et d'attente des usagers et des non usagers. L'idée est aussi de reprendre les objectifs fixés au temps de la réflexion sur le TMZ, de les confronter à la réalité et de les mettre en débat entre les membres du SMT.

L'objectif de cette étude sera de définir les évolutions possibles de T-Libr en matière tarifaire et de distribution pour le bassin AML et d'accompagner le Syndicat et ses membres dans la définition des actions prioritaires à mettre en œuvre pour l'utilisateur métropolitain.

2. La coordination des offres de transport des AOT sur les axes stratégiques et bassins multimodaux : plan d'actions et d'investissements 2019-21

Dans le cadre du contexte d'élaboration du futur SRADDET, il est proposé que le SMT :

- réactualise certaines données de son diagnostic,
- porte l'animation et la coordination d'un plan d'actions et d'investissements sur 3 ans (dans le respect du principe de subsidiarité), intégrant une liste de projets/investissements stratégiques et prioritaires, quelle que soit la nature et la maîtrise d'ouvrage, et classés par « bassins versants » ou corridors. Les 9 corridors proposés correspondent aux bassins/parc relais ou axes stratégiques (par exemple : l'ouest lyonnais, l'axe Villefranche-Lyon, la Côtière, Lyon- Bourgoin-Jaillieu, Vienne-Lyon, Saint Etienne-Lyon, etc...).

Ce travail de planification à 3 ans se fera à partir d'un calendrier de travail partagé / plan d'actions très opérationnel. La première étape est de recenser les projets et pré-projets

concrets en matière de fonctionnalités et d'améliorations de services sur la période 2019- 2021. Le périmètre de participants est plus large que celui du SMT et se rapproche du périmètre Multitud ou du diagnostic du SMT.

Les agences d'urbanisme de Lyon et Saint Etienne accompagneront le SMT dans la réactualisation du diagnostic et l'élaboration de ce plan d'actions. D'autres besoins d'ingénierie pourront être mobilisés.

La coordination des offres de transport nécessite une bonne information « Voyageurs ». A ce titre, le SMT poursuivra le suivi du référentiel de données mobilité Multitud mis en place en 2017 pour l'AML qui continuera d'alimenter le service d'information régional (www.oura.com) et les systèmes d'information locaux. Le SMT AML en tant que maître d'ouvrage de ce projet assura la bonne mise en œuvre de ce référentiel, son évolution et le suivi administratif et financier lié au financement FEDER, portée par le Syndicat pour l'ensemble des partenaires.

Il aura à charge de favoriser le déploiement de l'outil de **coordination des offres de mobilité** (correspondances horaires, meilleure visibilité des arrêts, délais de correspondance améliorés...) notamment dans les principaux pôles d'échanges multimodaux, en s'appuyant sur le retour d'expérience des actions réalisées jusqu'à présent, consolidées par l'utilisation de Multitud'.

3. L'échange et d'expérimentation d'initiatives innovantes sur les nouvelles mobilités et nouvelles énergies

Le SMT se propose d'être un laboratoire d'expérimentation d'initiatives innovantes (publiques/privées).

Le SMT apporterait des connaissances en matière d'innovations en cours concernant les nouvelles offres de mobilités, les nouveaux usages associés et les retours d'expérience, notamment concernant les nouvelles problématiques que posent ces innovations pour les collectivités.

Cela passe par un tour d'horizon, en lien avec chaque membre :

- des nouveaux acteurs de la mobilité et des nouvelles offres privées sur le territoire,
- de tout ce qui existe et est expérimenté en matière d'écomobilité (dont autopartage, covoiturage, autostop participatifs, plan de déplacements de zones...), nouvelles offres (billettiques...) et de nouvelles énergies (électrique, GNV, Hydrogène...) sur le territoire et au niveau national ou européen.

Le SMT participera à l'évaluation de l'expérimentation de covoiturage dynamique mis en place avec la CAPI et la Métropole de Lyon (LANE).

Il poursuivra le déploiement et l'évaluation de l'outil e-mob (www.e-mob.fr, calculateur destiné aux ménages qui souhaitent évaluer l'impact budgétaire et environnemental de leur choix de localisation résidentiel).

Cette feuille de route est complétée par une contribution et un appui du SMT AML :

- dans les projets Mobilité pilotés aux échelles régionale et locales, en lien avec le territoire de l'AML (OùRA!, Covoiturage régional, SRADDET...).
- sur la poursuite de la mise en cohérence des outils d'ingénierie à l'échelle métropolitaine, notamment avec les agences d'urbanisme et les acteurs de l'AML (Pôle métropolitain, InterScot...).

Présentation générale des grands équilibres du budget 2018

Le projet de Budget Primitif 2018, qui vous est proposé, est de 906 545.18€ dont 50 000€ en section d'investissement

1) Présentation synthétique du budget primitif 2018

FONCTIONNEMENT (€)			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement de mises à disposition de services	230 000	Participation Région Auvergne Rhône-Alpes	138 621
Remboursement de frais mutualisés avec le Pôle	20 000	Participation SYTRAL	133 731
Frais généraux	30 000	Participation Communauté urbaine Saint-Etienne Métropole	71 334
Plan d'actions : évaluation Tlibr, plan d'action 2019-21, déploiement emob, évaluation Lane, suivi multitud'3, solde Multitud V2	547 500	Participation Communauté d'agglomération de Porte de l'Isère	33 887
Dépenses imprévues (provisions pour plan d'actions n+1)	29 049.18	Participation Communauté d'agglomération du Pays Viennois	33 235
Dotations aux amortissements (référentiel de données Multitud)	50 000	Résultat reporté	297 757.00
		Contribution partenaires Multitud' 3	18 874.18
		FEDER	149 110.00
		Certificat Economie Energie	30 000
TOTAL	906 549.18	TOTAL	906 549.18
INVESTISSEMENT (€)			
DEPENSES		RECETTES	
	50 000	Dotations aux amortissements	50 000
TOTAL	50 000	TOTAL	50 000

(Budget primitif 2018 joint en annexe)

Section de fonctionnement :

Le budget 2018 qui vous est proposé s'articule autour de deux grandes natures de dépenses :

1 – Les dépenses de fonctionnement pour un montant de 280 000€ qui concernent :

Les mises à disposition d'agents et de services : **230 000€** notamment pour les remboursements des mises à disposition auprès du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise par la Région Auvergne Rhône-Alpes (0.5 ETP), la Métropole de Lyon (1 ETP), la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole (0,3 ETP) et le Pôle Métropolitain (0,5 ETP). La masse salariale nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action de l'année 2018 doit être à minima maintenue à 2,8 ETP. Le recours à des ressources supplémentaires sera étudié au cours de l'année soit par la mise à disposition supplémentaire de ses membres, soit le recrutement direct par le SMT. Le besoin en ressource supplémentaire est évalué à ce jour à 1ETP, principalement sur des fonctions de gestion de projets, soit un montant estimé à 50 000 €.

Les « frais généraux » :

- **20 000 €** au titre du remboursement des frais mutualisés avec le Pôle Métropolitain : frais de location, fourniture, affranchissement et télécommunication, stagiaires.
- **30 000 €** correspondant aux frais de déplacements, de reprographie, de réceptions et des honoraires, de communication (site internet, supports)

2 – Le programme d'actions pour un montant de 576 545€ est principalement constitué des opérations suivantes :

- Exploitation de la centrale de mobilité Multitud'3 à hauteur de 212 000 € dont 181 981.1 € selon les modalités de financement du marché cityway (voir tableau de financement ci-dessous) et le solde de Multitud'2 à hauteur de 65 000 €,
- Réalisation de l'étude tarifation portant sur l'évolution de T-Libr pour 90 000 €,
- Elaboration du plan d'actions/investissements 2019-21 par corridor, réactualisation partielle du schéma prospectif, mise en place d'échanges et expérimentations sur les nouvelles mobilités/nouvelles énergies, avec pour ces actions 2018 l'appui notamment des agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne à hauteur de 79 500€,
- Réalisation du projet e-mob : 46 000€.

Concernant la mise en œuvre du projet Multitud'3, il est nécessaire d'actualiser la délibération n°2016-015, concernant les autorisations de programme et crédits de paiement associés et les autorisations d'engagement et crédits de paiement affectés à l'opération Multitud'3 tel que ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS version 2018								
INTITULE DE L'OPERATION		Autorisation d'engagement en TTC	Crédits déjà mis en place (dont reports)	crédit de paiements 2016	crédits de paiements 2017	crédits de paiements 2018	crédits de paiements 2019	crédits de paiements 2020
multitud'3		233 000,00	0,00	0,00	232 582,70	0,00	0,00	0,00
<i>Participation des membres du groupement</i>		67 360,30			33 680,15	0,00	0,00	0,00
solde net à financer		165 639,70	0,00	0,00	198 902,55	0,00	0,00	0,00
AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENTS version 2018								
INTITULE DE L'OPERATION		Autorisation d'engagement en TTC	Crédits déjà mis en place (dont reports)	crédit de paiements 2016	crédits de paiements 2017	crédits de paiements 2018	crédits de paiements 2019	crédits de paiements 2020
multitud'3		467 000,00	0,00	47 565,00	65 218,90	181 981,10	82 595,00	89 640,00
<i>Participation des membres du groupement</i>		135 009,70	0,00	0,00	23 733,70	18 874,18	11 939,11	12 957,46
solde net à financer		331 990,30	0,00	47 565,00	41 485,20	163 106,92	70 655,89	76 682,54

Il est à noter que le marché CITYWAY ayant pris du retard, les crédits prévus en 2017 sont reportés en 2018 à hauteur de 60 000 € environs, d'où la modification des crédits de paiements 2018 à hauteur de 181 981.1€ au lieu de 130 572 € inscrits dans la délibération n°2016-015.

3 – Les autres dépenses de fonctionnement pour 50 000.00 € concernent la dotation aux amortissements du référentiel de données Multitud'3.

Section d'investissement :

Pour l'année 2018 aucun montant de dépense n'est prévu

Les recettes à la section d'investissement s'élèvent à 50 000 correspondant à la dotation aux amortissements pour la création de base de données Multitud amortie sur 5 ans.

2) Détail des recettes proposées au budget primitif 2018

En application de l'article 11-4 des statuts portant création du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, les autorités organisatrices membres du Syndicat contribuent directement au financement de son budget selon les principes suivants :

- **Les dépenses de fonctionnement (280 000 €)** sont couvertes par la contribution forfaitaire des membres du SMT AML établie en proportion de la répartition des sièges prévue à l'article 8 des statuts,
- **Les dépenses relatives au plan d'actions sont financées selon les mêmes modalités** à l'exception des dépenses liées au projet Multitud' qui sont couvertes par une contribution des membres définie selon les modalités décrites dans la convention délibérée lors du comité syndical du 6 mars 2018

Ainsi, sur la base des modalités décrites précédemment, la contribution budgétaire de chacun des membres au titre de l'année 2018 est la suivante :

Membres du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise	Montant contributions 2018
Participation Région-Auvergne Rhône Alpes	138 621.00€
Participation SYTRAL	133 731.00€
Participation Saint-Etienne Métropole	71 334.00€
Participation Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	33 887.00€
Participation Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu	33 235.00€

Cette proposition conduit à un montant total de contributions des membres pour 2018 de l'ordre de 410 808.00 €, correspondant au montant de l'année 2017.

Cette proposition budgétaire est rendue possible par un report de résultat de l'année 2017, par la participation financière des partenaires au projet Multitud', par la subvention FEDER et les remboursements sous forme de Certificat d'Economie d'Énergie du ministère de l'environnement.

**Le Comité syndical,
A l'unanimité,**

1 - Approuve le budget primitif 2018 du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire métropolitaine Lyonnaise arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 906 545.18€ en fonctionnement et 50 000€ en investissement, et l'actualisation des AP/CP et AE/CP en annexe

2 - Confirme que le budget est voté conformément à la nomenclature M43 par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

3 - Décide de la mise en recouvrement pour 2018, d'un produit de 410 808,00 € au titre des contributions des membres du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise réparties comme suit :

Membres du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise	Montant contributions 2017
Participation Région Auvergne-Rhône Alpes	138 621.00€
Participation SYTRAL	133 731.00€
Participation Saint-Etienne Métropole	71 334.00€
Participation Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	33 887.00€
Participation Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu	33 235.00€

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

N° 2018-011	Désignation d'un représentant à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise
--------------------	--

Par délibération n°2014-005 du 28 janvier 2014, le comité syndical a adhéré à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Considérant que le Comité syndical, suite aux évolutions institutionnelles de certains de ses membres, a été partiellement renouvelé, il lui appartient de désigner un nouveau représentant Il est proposé de désigner Michèle CEDRIN.

Vu ledit dossier ;
**Le comité syndical,
à l'unanimité**

Désigne Madame Michèle CEDRIN en tant que représentante du SMTAML à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération Lyonnaise.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.